



DADONVILLE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 16 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente minutes, en session ordinaire, salle polyvalente Pierre Déret de Dadonville, sous la présidence de Mme Evelyne CHARVIN, Maire.

**Date de convocation** : 9 mars 2023.

**Membres présents** :

Mme Evelyne CHARVIN, M. Pierre VICECONTI, Mme Sophie CHAMARD, M. Jean-Paul LOUBIÉ, Mme Dolorès JACINTO, M. Guy THARIOT, Mme Chantal MERCIER, M. Jean-Pierre BONILLO, M. Raynald BACHELET, M. Jean-Pierre MEZIANE, Mme Christine BIBOLLET, Mme Adèle NGOUA'NGOUA, M. Renaud BERTHIER, Mme Valérie LEGRAND, Mme Laëtitia VERSTRAETE, M. Patrick DAMION, M. Jean-Christophe MARTINS.

**Absent excusé** :

Mme Christiane CAULIER a donné pouvoir à Monsieur Pierre VICECONTI.  
M. Laurent DELTEIL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul LOUBIE.

**Quorum** : 10.

**A été désigné secrétaire** : Monsieur Jean-Christophe MARTINS.

Nombre de membres en exercice : 19
------------------------------------

**OBJET : MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE DES PROJETS DE ZONAGES DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES**

Madame le Maire expose les résultats de l'étude de définition des projets de zonages d'assainissement de la commune réalisée par le Bureau d'Etudes **Setec Hydratec**.

Il convient maintenant de mettre à l'enquête publique les conclusions de cette étude.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles R 2224-8 et R 2224-9,

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** les projets des zonages d'assainissement tel que définis par les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales de l'étude citée ci-dessus, et annexées à la présente.

**AUTORISE** le Maire, à lancer la procédure d'enquête publique des projets de zonages d'assainissement conformément aux articles 3 et 4 du décret du 3 juin 1994 abrogés par les articles R.2224.8 et R.2224.9 du Code Général des Collectivités Territoriales (créés par le décret du 7 avril 2000, modifiés par le décret du 29 décembre 2011 et le décret du 11 septembre 2007 respectivement).

Présents 17	Votants : 19	Pour : 19	Contre : 0	Abstention : 0
-------------	--------------	-----------	------------	----------------

Envoyé en préfecture le 20/03/2023

Reçu en préfecture le 20/03/2023

Publié le 20/3/2023

ID : 045-214501199-20230316-DELIB\_06\_2023-DE



Acte rendu exécutoire

POUR EXTRAIT CE  
CONFORME,  
Le Maire,

Après dépôt en Sous-Préfecture  
Le 20/3/2023  
Et publication ou affichage  
Du 20/3/2023  
Le Maire, Evelyne CHARVIN



Evelyne CHARVIN

